



Note information

Championnats régionaux seniors

Saison 2025-2026

Thématique :

☐ Présidence	☐ Soutiens Clubs
☐ Administration Générale	☒ Pratiques compétitions 3x3 et 5x5
☐ Trésorerie	☐ Officiels
☐ Technique et Performance	☐ Juridique – Règlements - Discipline
☐ IRFBB	☐ Vivre Ensemble
☐ Médicale	☐ Communication

Destinataires :

☐ Comités
☒ Clubs

Nombre de pièces jointes : 2

☒ Information
☐ Echéance de réponse :

Madame, Monsieur,

Les championnats régionaux seniors (PNF, RF2, PNM, RM2 et RM3) et les premières phases des championnats régionaux jeunes sont disponibles sur FBI.

Vous trouverez en annexe de ce document, le Règlement Sportif Spécifique pour les championnats seniors et jeunes ainsi que le tableau des montées et descentes (championnats seniors) pour la fin de saison 2025-2026

Information importante :

La Commission Sportive Régionale 5x5 a décidé la mise en place du chronomètre des tirs (24 secondes) sur les championnats PNF et PNM à partir de cette saison. Lors de la saison 2026-2027 l'utilisation de l'appareil des 24 secondes sera **obligatoire** sur es rencontres de PNF et PNM.

Plusieurs cas vont se présenter :

Cas 1 : Le club est équipé d'un appareil et peut affecter un opérateur 24 secondes.

Le club doit assurer le fonctionnement de l'appareil des 24 secondes pour toutes les rencontres PNF et PNM

Cas 2 : Le club n'est pas équipé d'un appareil mais peut affecter un opérateur 24 secondes

La Ligue Sud mettra à disposition du club, par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition à titre gracieux. Le club devra assurer le fonctionnement de l'appareil des 24 secondes pour toutes les rencontres PNF et PNM

Cas 3 : Le club est équipé d'un appareil mais ne peut pas affecter d'opérateur 24 secondes.

Il appartient au club de former un ou plusieurs opérateurs 24 secondes en collaboration avec la CRO d'ici la fin de l'année 2025. A partir du 1^{er} janvier 2026, en cas d'absence d'un opérateur 24 secondes la CRO désignera un opérateur à la charge du club recevant.

Cas 4 : Le club n'est pas équipé d'un appareil et ne peut pas affecter d'opérateur 24 secondes.

La Ligue Sud mettra à disposition du club, par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition à titre gracieux. Il appartient au club de former un ou plusieurs opérateurs 24 secondes en collaboration avec la CRO d'ici la fin de l'année 2025. A partir du 1^{er} janvier 2026, en cas d'absence d'un opérateur 24 secondes la CRO désignera un opérateur à la charge du club recevant

Monsieur Cyrille NERIN

Secrétaire Général

Contact : Commission Sportive 5x5

E-mail : sportive@sudbasketball.fr

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Frédéric Logerais Vice-Président sportive@sudbasketball.fr	Béatrice HEINRICH Directrice Territoriale directrice@sudbasketball.fr	Cyrille NERIN Secrétaire Général cnerin@sudbasketball.fr
Référence	2025-07-30_Championnats-Seniors	